



1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- ☐ Nom et prénom ou Raison sociale : _____
- ☐ Adresse du siège social ou domicile commercial :
N° _____ Rue _____
Code Postal _____ Ville _____
- ☐ Nom du Responsable : _____
- ☐ Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
- ☐ Votre e-mail : _____
- ☐ Date de création de votre entreprise : _____
- ☐ Forme Juridique : _____ Code NAF : _____
- ☐ N° SIREN : _____
- ☐ Code(s) établissement(s) concerné(s) : _____

DECLARATION DE RISQUE BRIS DE MACHINES

2 – DESCRIPTION DES MATERIELS ASSURÉS

	Matériel 1	Matériel 2	Matériel 3	Matériel 4	Matériel 5
▪ Date d'effet souhaitée	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....
▪ Désignation/genre (pelle, grue,...)					
▪ Marque					
▪ Type					
▪ Modèle					
▪ N° de série (code V.I.N.) ou immatriculation					
▪ Socles techniques ⁽¹⁾	€	€	€	€	€
▪ Système géolocalisation - Prestataire	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
▪ Valeur assurée ⁽²⁾	€	€	€	€	€
▪ Valeur d'assurance	☐ neuf ☐ occasion	☐ neuf ☐ occasion	☐ neuf ☐ occasion	☐ neuf ☐ occasion	☐ neuf ☐ occasion
▪ Valeur engin transporté ⁽³⁾	€	€	€	€	€
▪ Crédit-bail	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
- nom organisme :					
- adresse organisme :					
▪ Date de première mise en service	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....

⁽¹⁾ Valeur à déclarer pour les assurer avec la machine fixe à laquelle ils servent de support (installations de carrières)

⁽²⁾ S'il s'agit d'un matériel acheté neuf : La valeur assurée correspond à la valeur d'achat, accessoires et équipements inclus, du matériel neuf telle qu'elle figure sur la facture d'origine (joindre une copie de celle-ci si la facture est encore en votre possession).

S'il s'agit d'un matériel acheté d'occasion : La valeur assurée correspond à la valeur d'achat, accessoires et équipements inclus, du matériel telle qu'elle figure sur la facture d'achat d'occasion.

A défaut de pouvoir produire la facture, la valeur à déclarer correspond à la valeur « marché » de remplacement, d'un matériel d'état, de rendement et de caractéristique identiques au jour de la souscription

Le capital assuré doit comporter : les frais d'emballage, de transport au tarif le plus économique, de montage et d'essais prévus dans les prescriptions du constructeur

- pour le matériel d'origine métropolitaine : départ usine ;

- pour le matériel d'origine étrangère : départ de l'entrepôt de l'importateur, après dédouanement ; les droits de douane et les taxes non récupérables doivent être inclus.

⁽³⁾ A renseigner uniquement en formule porte-engins lorsque le Souscripteur souhaite une garantie pour le matériel transporté.

DECLARATION DE RISQUE BRIS DE MACHINES

3 – FORMULES DE GARANTIES – Essentiel / Sérénité

		Matériel 1	Matériel 2	Matériel 3	Matériel 4	Matériel 5
FORMULE ESSENTIEL	■ Dommages de causes internes ■ Dommages de causes externes	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	■ Valeur à neuf	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
	■ Bris de glaces	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
	■ Vol, tentative de vol	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
	■ Frais et pertes : - pertes indirectes - honoraires d'expert - crédit-bail - matériel de remplacement - remorquage et retraitement	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel
	■ Frais supplémentaires d'exploitation (option)	€	€	€	€	€
FORMULE SERENITE	■ Dommages de causes internes ■ Dommages de causes externes	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	■ Valeur à neuf	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	■ Bris de glaces	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
	■ Vol, tentative de vol	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	■ Frais et pertes : - pertes indirectes - honoraires d'expert - crédit-bail - matériel de remplacement - remorquage et retraitement	OUI à concurrence de :% de la valeur du matériel	OUI à concurrence de :% de la valeur du matériel	OUI à concurrence de :% de la valeur du matériel	OUI à concurrence de :% de la valeur du matériel	OUI à concurrence de :% de la valeur du matériel
	■ Frais supplémentaires d'exploitation (option)	€	€	€	€	€

DECLARATION DE RISQUE BRIS DE MACHINES

3 – FORMULES DE GARANTIES – Equipement / Porte-engins

	Matériel 1	Matériel 2	Matériel 3	Matériel 4	Matériel 5
FORMULE EQUIPEMENT	Equipement en fonction « outil »				
	- Dommages de causes internes - Dommages de causes externes	OUI	OUI	OUI	OUI
	Bris de glaces	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
	- Frais et pertes : - pertes indirectes - honoraires d'expert - crédit-bail	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel
FORMULE PORTE-ENGINS	- Dommages de causes externes - Rupture d'attelage – Défaut arrimage engin transporté	OUI	OUI	OUI	OUI
	Valeur à neuf ⁽³⁾	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
	Vol, tentative de vol	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
	- Frais et pertes : - pertes indirectes ⁽³⁾ - honoraires d'expert - crédit-bail ⁽³⁾ - matériel de remplacement ⁽³⁾ - remorquage et retraitement	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel	☐ NON ☐ OUI, à concurrence de :% de la valeur du matériel

⁽³⁾ Garanties limitées au seul porte-engin

DECLARATION DE RISQUE BRIS DE MACHINES

4 – GARANTIE SPECIFIQUE

- Frais de reconstitution des supports d'information sur matériel n° _____ ☐ NON ☐ OUI Montant de garantie :€ ⁽⁴⁾

⁽⁴⁾ ATTENTION : le capital ne peut excéder le montant garanti au titre des frais et pertes, auquel il vient s'ajouter.

5 – DECLARATIONS PARTICULIERES (Cocher la ou les case(s) correspondant à la bonne réponse)

- Limitation Contractuelle d'Indemnité (contrat) ☐ NON ☐ OUI Montant : €
- Le matériel est entretenu par une société spécialisée (contrat de maintenance) ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
- Le matériel est donné en location avec opérateur ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
 - sans renonciation à recours ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
 - avec renonciation à recours ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
- Le matériel est prêté ou donné en location occasionnellement sans opérateur ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
 - sans renonciation à recours ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
 - avec renonciation à recours ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
- Le matériel est prêté ou donné en location « intra-groupe » ☐ NON ☐ OUI Nom Société(s) concernée(s) :

- Le matériel est utilisé dans le cadre de travaux sur gravière / sites aquatiques ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
- Le matériel est utilisé dans le cadre de travaux souterrains ☐ NON ☐ OUI N° matériel(s) concerné(s) :
- Le matériel est utilisé dans le cadre d'une activité saisonnière ☐ NON ☐ OUI
 - période du .. / .. /.... au .. / .. /.... N° matériel(s) concerné(s) :
 - période du .. / .. /.... au .. / .. /.... N° matériel(s) concerné(s) :
 - période du .. / .. /.... au .. / .. /.... N° matériel(s) concerné(s) :

6 – OPTIONS DE FRANCHISE

Matériels d'une valeur unitaire n'excédant pas 10 fois la valeur de l'indice BM en euros			
Matériel n° 1	☐	0,60 fois la valeur de l'indice B.M. – applicable aux matériels d'une valeur unitaire n'excédant pas 10 fois la valeur de l'indice BM en euros Sauf : - Bris des glaces : 0,30 fois la valeur de l'indice B.M en euros - frais supplémentaires d'exploitation : 1 fois la valeur de l'indice BM en euros	
Matériel n° 2	☐		
Matériel n° 3	☐		
Matériel n° 4	☐		
Matériel n° 5	☐		
Autres matériels			
BASE	Matériel n° 1	☐	La franchise est égale à 5 % (10 % en vol ⁽⁵⁾) du montant des dommages, avec un minimum de 1,00 fois et un maximum de 3 fois la valeur de l'indice BM en euros Sauf : - Bris des glaces : 0,30 fois la valeur de l'indice B.M en euros - frais supplémentaires d'exploitation : 1,5 fois la valeur de l'indice BM en euros
	Matériel n° 2	☐	
	Matériel n° 3	☐	
	Matériel n° 4	☐	
	Matériel n° 5	☐	
OPTION N° 1	Matériel n° 1	☐	La franchise est égale à 5 % (10 % en vol ⁽⁵⁾) du montant des dommages, avec un minimum de 2,00 fois et un maximum de 6 fois la valeur de l'indice BM en euros Sauf : - Bris des glaces : 0,30 fois la valeur de l'indice B.M en euros - frais supplémentaires d'exploitation : 3 fois la valeur de l'indice BM en euros
	Matériel n° 2	☐	
	Matériel n° 3	☐	
	Matériel n° 4	☐	
	Matériel n° 5	☐	
OPTION N° 2	Matériel n° 1	☐	La franchise est égale à 5 % (10 % en vol ⁽⁵⁾) du montant des dommages, avec un minimum de 3,00 fois et un maximum de 9 fois la valeur de l'indice BM en euros Sauf : - Bris des glaces : 0,30 fois la valeur de l'indice B.M en euros - frais supplémentaires d'exploitation : 4,5 fois la valeur de l'indice BM en euros
	Matériel n° 2	☐	
	Matériel n° 3	☐	
	Matériel n° 4	☐	
	Matériel n° 5	☐	

⁽⁵⁾ En cas de souscription de la garantie vol, si le matériel est équipé d'un système de Géo localisation géré par des sociétés spécialisées telles que TRAQUEUR, OCEAN ou MASTERNAUT, il sera appliqué une réduction tarifaire et la franchise spécifique en cas de sinistre vol sera réduite de moitié.

Indice BM : Il s'agit de l'indice Bris de machines, valeur destinée à actualiser les capitaux, cotisations et franchises. Il est établi à partir du coût horaire du travail des salariés des industries mécaniques et électriques et publié trimestriellement par l'INSEE.

7 – ANTECEDENTS

- Avez-vous été victime, pour les garanties souhaitées, d'un ou de plusieurs sinistres au cours des 36 derniers mois ? ☐ OUI ☐ NON Si OUI : indiquez :

Année	Nature des dommages	Montant réglé

- A-t-on remédié à la cause du(es) sinistre(s) ? ☐ OUI ☐ NON
- Le contrat a-t-il été résilié par vous ? ☐ OUI ☐ NON
- Le contrat a-t-il été résilié par l'assureur ? ☐ OUI ☐ NON motif :

8 – PRISE D'EFFET DE VOTRE CONTRAT

La date d'effet demandée est le :/...../.....

9 – MODALITES DE PAIEMENT ET D'EMISSION DES COTISATIONS

Mode de paiement	Fréquence d'appel des cotisations
☐ par chèque	☐ Annuelle ☐ Semestrielle ☐ Trimestrielle
☐ prélèvement à échéance*	☐ Annuelle ☐ Semestrielle ☐ Trimestrielle
☐ Prélèvement mensuel*	☐ Annuelle

* Merci de nous fournir un RIB ou IBAN et de compléter le mandat de prélèvement.

10 – PORTEE DE LA DECLARATION DE RISQUE

Vous déclarez sincères et, à votre connaissance, exacts les renseignements ci -avant et certifiez qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à nous induire en erreur.

Toute omission, toute déclaration fausse ou inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou vous exposer à supporter la charge de tout ou partie des indemnités dans les conditions prévues par les articles L.112.3, L.113.8 et L.113.9 du Code des assurances.

11 – PROTECTION DES DONNEES

L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr. En savoir plus sur notre site internet.

Fait à

Le.....

Signature du demandeur et cachet